

P 2200-A P 2209-A

Date de dépôt : 10 octobre 2024

## **Rapport**

de la commission des pétitions chargée d'étudier :

a) P 2200-A Pétition : N'asphyxions pas le quartier des Eaux-Vives, ne faites pas mourir nos commerces !

b) P 2209-A Pétition : Pour un quartier des Eaux-Vives tourné vers l'avenir !

Rapport de Jacques Jeannerat (page 5)

P 2200-A P 2209-A 2/14

# Pétition (2200-A)

N'asphyxions pas le quartier des Eaux-Vives, ne faites pas mourir nos commerces!

Les commerçants/tes, artisans, entreprises et habitants/tes du quartier et l'association Ô Vivre Ensemble, suite à l'acceptation par le Conseil municipal de la Ville de Genève des projets suivants :

- PR-1586 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 400 800 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives;
- PR-1575 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 20 777 700 francs destinés à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite « axe Frontenex », à l'aménagement de l'espace public associé, ainsi qu'à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet « axe Frontenex » et à l'aménagement de l'espace public associé;
- et de l'enquête publique DD/330118/1, de la Ville de Genève/DACM/ AGCM, sur l'aménagement de la rue des Eaux-Vives,

demandent au Grand Conseil d'intervenir auprès des autorités de la Ville de Genève, afin :

- de garantir l'accès aux livraisons pour les commerçants et artisans du quartier, ainsi que pendant toute la durée des travaux;
- de laisser accessible le cœur du quartier à tous les modes de transport sans le rendre plus compliqué, soit tel qu'il l'est aujourd'hui;
- de maintenir un nombre suffisant de places de stationnement et de livraison;
- de ne pas réaliser l'ensemble des travaux en même temps.

N.B. 246 signatures
Association Ô Vivre Ensemble
M. Nicolas Burgy
Président
Rue de Montchoisy 20
1207 Genève

# Pétition (2209-A)

#### Pour un quartier des Eaux-Vives tourné vers l'avenir!

Associations, habitantes et habitants, commerçantes et commerçants, visiteuses et visiteurs des Eaux-Vives, nous sommes conscient-e-s de vivre dans un magnifique quartier, mais regrettons de devoir subir un flot incessant, inconsidéré de véhicules motorisés, mettant à mal notre santé, notre sécurité, ainsi que celles de nos enfants et des plus fragiles d'entre nous (aîné-e-s ou personnes à mobilité réduite). Constatant tristement la baisse de la qualité de vie de notre quartier du fait de stationnements sauvages, de rodéos routiers, d'incivilités répétées de la part de chauffard-e-s et de la surchauffe d'un trafic de transit endémique, nous apprécions la volonté exprimée par les autorités de davantage le quartier, notamment le long de l'avenue Pictet-de-Rochemont. Nous constatons avec soulagement le vote de la proposition du Conseil administratif PR-15861 au Conseil municipal de la Ville en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 400 800 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives. Nous attendons de la délibération PR-1575 votée en date du 7 février 2024<sup>2</sup> l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 20 777 700 francs destinés à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite « axe Frontenex », à l'aménagement de l'espace public associé, ainsi qu'à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet « axe Frontenex » et à l'aménagement de l'espace public associé permettant d'entrevoir un avenir moins pollué pour notre quartier. Souhaitant de tout cœur un quartier vivant, tourné vers un avenir durable et respectueux des habitant-e-s favorisant le tissu économique de notre quartier, nous invitons les autorités de la Ville et du canton à travailler de concert pour :

 Faire une étude du trafic dans le quartier afin de quantifier précisément le volume du trafic de transit, sa provenance et sa destination.

https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1586-181e/?L=0%3D2fe092b8a3babd415693244833e86ddbpage %2F1&cHash=83bd5c0e64f1787b9b3d40683243a1e5

https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1575-181e/?L=0%3D2fe092b8a3babd415693244833e86ddbpage%2F1&cHash=bb302a657750886f7aeb2c8eb77e5b55

P 2200-A P 2209-A 4/14

 Préserver la santé et la qualité de vie des habitantes et habitants des Eaux-Vives en prenant des mesures courageuses pour diminuer le trafic de transit, dans le respect de la LMCE.

 Développer un processus participatif innovant incluant les habitant-e-s, commerçant-e-s, associations, visiteuses et visiteurs de notre beau quartier, afin de développer une mobilité durable et de qualité pour le quartier des Eaux-Vives

> N.B. 203 signatures Vivre aux Eaux-Vives (VAEV) p.a. M. Matthias Lecoq Rue Sillem 6 1207 Genève

#### Rapport de Jacques Jeannerat

La pétition P 2200 a été traité par la commission des pétitions lors de ses séances des 29 avril, 10 juin et 17 juin 2024, sous les présidences successives de MM. Sylvain Thévoz et Alexis Barbey.

La pétition P 2209 a été traitée par la commission des pétitions lors de ses séances des 3 juin, 10 juin et 17 juin 2024, sous la présidence de M. Alexis Barbey.

Les présidents ont été assistés par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Les procès-verbaux ont été parfaitement tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient remerciés.

Audition des pétitionnaires de la P 2200, « N'asphyxions pas le quartier des Eaux-Vives, ne faites pas mourir nos commerces ! »

Sont présents: M. Nicolas Burgy, président de l'Association Ô Vivre Ensemble, Me Robert Angelozzi, M. Ivano Bisetto, M. Liang Ziyue et M<sup>me</sup> Deborah Otero-Maline, membres de l'Association Ô Vivre Ensemble.

M. Burgy précise que l'association est née en 2022 à la suite de l'expérience menée par la Ville de Genève dans le quartier des Eaux-Vives, entraînant un certain nombre de problèmes de circulation. Il remarque que l'association compte aujourd'hui 90 résidents et 105 commerçants. Il précise que l'association n'est pas constituée d'ayatollahs anti-mobilité douce et qu'ils aimeraient simplement que les besoins des uns et des autres soient respectés.

Il déclare ensuite qu'une PR a été déposée à la Ville de Genève en vue de sécuriser plusieurs rues en développant un projet d'aménagement qui a été voté et qui comporte des aspects assez inquiétants, notamment les gabarits. Il ajoute qu'une seconde PR portant sur l'axe Frontenex a également été déposée, alors que le réaménagement total de la rue des Eaux-Vives fait l'objet d'une demande d'autorisation. Il constate ainsi que les chantiers mandatés par les autorités empiètent tellement sur le domaine public qu'elle rend la vie des Genevois impossible. Et il ne comprend pas que ces chantiers ne respectent pas les délais.

Il rappelle que les travaux sur le boulevard du Pont-d'Arve ont duré très longtemps et il mentionne que la population a pu constater que le nombre d'ouvriers sur ce chantier était très modeste, lorsque ces derniers étaient présents. Il estime qu'il n'y a pas un seul Genevois qui ne soit pas exaspéré par ces travaux qui durent des mois.

P 2200-A P 2209-A 6/14

M. Angelozzi précise que ces chantiers ont des conséquences sur la vie des habitants et sur les commerces. Il pense que la temporalité des travaux devrait être réfléchie et en adéquation avec les besoins de la population. Il observe également que les aménagements doivent être cohérents et il remarque que les gabarits de la rue de Montchoisy ne permettront plus aux camions de se croiser, entraînant des blocages et des nuisances.

M. Burgy évoque le restaurant de M. Ziyue et remarque qu'un chantier SIG se trouve devant son commerce qui est complètement occulté par un stockage. Or, il remarque qu'il n'y a pas un seul ouvrier sur ce chantier depuis le mois de novembre.

M. Ziyue remarque avoir simplement reçu un courrier annonçant des travaux et qu'en définitive, c'est un stockage qui a été installé devant son restaurant. Il déclare avoir demandé plusieurs fois aux SIG d'intervenir et il déclare que, si l'espace de stockage a été réduit un moment, il s'est de nouveau développé. Il mentionne que c'est une nouvelle catastrophe qui intervient pour lui après la pandémie. Il pense qu'il serait possible de déplacer ce stockage qui l'empêche d'exploiter sa terrasse sur un parking à proximité.

M. Burgy se demande qui est responsable de la planification des travaux des SIG et de quel droit ces derniers peuvent installer un stockage de cette nature sans travailler.

M. Ziyue déclare que, sans terrasse, les restaurants ne fonctionnent pas en été en raison de la chaleur.

M<sup>me</sup> Otero-Maline déclare être outrée chaque jour par la situation de son collègue. Elle signale par ailleurs que les montants des travaux évoqués dans les PR sont astronomiques et elle se demande si M. Ziyue aura également droit à des compensations. Elle estime que ces projets sont déconnectés de la réalité économique et elle espère que témoigner devant la commission permette de développer un contrôle sur les chantiers qui se déroulent en ville de Genève et qui sont susceptibles de mener des commerces à leur perte.

M. Bisetto déclare que les gabarits étroits des rues qui sont prévus risquent de causer des problèmes importants pour les services de secours et DHL en plus des commerces. Il déclare que, si la rue de Montchoisy se réduit encore, il ne sait pas comment il sera possible de continuer à travailler.

M. Angelozzi déclare que des rues piétonnisées sont évidemment très agréables, comme c'est le cas en Espagne par exemple, mais il rappelle que les clients du quartier sont insuffisants pour faire vivre les commerces qui ont aussi besoin d'un apport extérieur. Or, il rappelle que la situation du parcage aux Eaux-Vives est un vrai problème, les parkings souterrains proches étant souvent saturés.

#### Questions des députés

Un député PLR demande si des actions judiciaires ont été envisagées contre la Ville de Genève et le canton pour compenser les pertes.

M. Angelozzi répond que les procédures judiciaires sont longues et coûteuses et il pense, alors qu'il est avocat, qu'il est préférable d'intervenir en amont. Il précise que ce sont quoi qu'il en soit des questions qui sont débattues au sein de l'association. Il pense en outre qu'il serait dommage de bloquer un projet dans son entier durant deux ans. Il remarque qu'il observe la FAO tous les jours.

Un autre député PLR demande à quel moment l'association a été avertie des travaux, et quels sont les délais de ces travaux.

M. Burgy répond que les commerçants n'ont jamais été avertis, raison pour laquelle cette association est née. Il précise que cette dernière a suscité un débat avec M<sup>me</sup> Perler organisé par la Ville de Genève, à la suite de quoi un débriefing a été organisé au sein du Conseil, mais il mentionne que les commerçants et l'association n'ont pas eu de retour.

Un député UDC demande la raison pour laquelle les ouvriers manquent sur les chantiers, ce qui entraîne des retards.

M. Burgy répond que c'est bien la question de l'association. Il imagine que les entreprises acceptent les projets et s'organisent comme elles l'entendent avec une marge de manœuvre incroyable. Il signale avoir voté pour les surélévations d'immeubles, ce qu'il regrette puisque ce sont en fin de compte quelques appartements de luxe qui sont construits avec un empiètement sur le domaine public très important.

M<sup>me</sup> Otero-Maline ne comprend pas pourquoi et comment il est possible d'installer un stockage en lieu et place d'une terrasse au détriment d'un établissement public.

Une députée du Centre demande si l'on a demandé à M. Ziyue quelle était sa perte de chiffre d'affaires et si des négociations avaient eu lieu.

M. Ziyue déclare s'être adressé à la Ville de Genève qui l'a renvoyé aux SIG, à qui il a demandé de déplacer le stockage. Il précise qu'il n'y a même pas eu d'accusé de réception. Il ajoute avoir dû rapidement débarrasser sa terrasse pour une durée de neuf mois.

M. Burgy déclare qu'il y a tout de même 10 minutes à pied entre ce parking qui n'est pas gratuit et le cœur des Eaux-Vives. Il déclare que c'est une alternative, mais pas pour faire des courses puisque ce n'est pas un parking de proximité.

P 2200-A P 2209-A 8/14

Un député socialiste demande si l'association a imaginé lancer un référendum contre les PR-486 et PR-475.

M. Burgy répond par la négative et déclare que l'association respecte la vie démocratique et n'a pas les moyens de lancer un référendum.

Un député PLR demande ce qui se passerait si tout devenait piéton à Genève.

M<sup>me</sup> Otero-Maline répond que les grandes enseignes se réjouissent de récupérer les arcades commerciales au détriment des PME. Elle mentionne que c'est réellement la conséquence des projets de piétonnisation. Elle connaît des restaurateurs à Carouge ou aux Pâquis qui sont péjorés par la piétonnisation qui a été développée. Elle mentionne que de grandes terrasses avec des rues piétonnes ne suffisent pas s'il n'y a pas de clients.

M. Burgy mentionne que des villes françaises de moyenne envergure ont réouvert leur centre aux voitures puisque ces centres se désertifient. Il rappelle que Genève a beaucoup de voitures et de motos, ce depuis 65 ans, et il pense que c'est une réalité qui doit être prise en compte.

Un député PLR déclare que la Ville de Genève vient de voter la M-1760 qui demande au Conseil administratif d'améliorer la coordination des travaux et les plannings et de prendre en compte les commerçants qui sont impactés.

#### Audition des pétitionnaires de la P 2209, « Pour un quartier des Eaux-Vives tourné vers l'avenir! »

## Sont présents : M. Matthias Lecoq et M<sup>me</sup> Madeline Sonoz.

M<sup>me</sup> Sonoz déclare être membre de l'association Vivre aux Eaux-Vives qui est une vieille association ayant connu différentes phases, et qui est à nouveau relativement active en raison d'un grand nombre de jeunes parents qui ont adhéré à cette association qui compte maintenant une cinquantaine de personnes.

M. Lecoq ajoute être président de cette association depuis. Il explique que cette association de quartier œuvre sur les problématiques en lien avec les espaces publics, et notamment les espaces nécessaires pour la vie quotidienne des habitants, indépendamment des parcs et des quais. Il rappelle que ce quartier est l'un des plus denses de la Ville de Genève et qu'il abrite une grande densité d'équipements publics sans toutefois proposer véritablement de lieu permettant aux habitants de se réunir.

Il évoque la rue de Montchoisy qui représente le centre du bas du quartier, raison pour laquelle le souhait avait été émis de fermer cette rue. Il signale que

dans ce périmètre, l'arborisation est très rare, ce qui implique un îlot de chaleur en été.

M. Lecoq évoque alors un aménagement à Barcelone destiné aux piétons, en forme de blocs, simple et coûtant moins de 200 000 euros, ainsi qu'un espace de jeux pour les enfants placés là où des voitures circulaient avant. Il évoque également un aménagement temporaire à Lausanne similaire à ceux de Barcelone en remarquant que ces essais permettent d'ouvrir des débats.

Il rappelle à cet égard qu'en 2022, l'association et la Ville de Genève ont mené une expérimentation similaire, suscitant une vive polémique. Il mentionne que des commerçants, notamment, s'inquiétaient de leur chiffre d'affaires au vu de l'essai de piétonnisation sur Montchoisy. Il remarque, cela étant, que l'association organise en outre des débats sur ces thématiques et le futur du quartier, tous partis confondus. Il précise que, depuis le mois de mars, des débats sur la question « d'habiter la ville », la piétonnisation, ou la gentrification ont été organisés dans des bars du quartier.

Il remarque alors que la pétition demande en l'occurrence une étude de trafic afin d'amener un peu de rationalisation dans le débat, ainsi que des mesures concrètes et un processus de participation réunissant tous les acteurs du quartier. Il rappelle à cet égard le projet de piétonnisation de la rue de Montchoisy, dans la perspective de réactualisation du plan Braillard.

### Questions des députés

Une députée du Centre évoque les exemples d'aménagement développés à Barcelone et cités par le pétitionnaire, en remarquant que ces derniers se sont déployés sur des places, et elle se demande où de tels aménagements pourraient être conçus aux Eaux-Vives. Elle rappelle en outre que les commerçants des Eaux-Vives se sont également constitués en association pour critiquer la piétonnisation qui, selon leurs explications, nuit à leur travail.

M<sup>me</sup> Sonoz mentionne qu'il est également possible de prendre l'exemple de Zurich en déclarant que, lorsqu'il neige, on se rend compte de l'espace dans une rue. Elle mentionne qu'il est possible aux Eaux-Vives de développer des superblocks, notamment en lien avec les carrefours. Elle pense que la place est suffisante pour de tels aménagements.

La même députée demande comment fonctionne la concertation avec la Ville de Genève.

M. Lecoq déclare qu'il n'y a pas de dialogue avec la Ville de Genève, en tous cas plus depuis 2022. Il évoque alors la rue du XXXI-Décembre qui est l'une des plus belles de la Ville et il mentionne que cette dernière est en travaux depuis six mois, ce qui nuit aux commerçants. Il pense sincèrement que la Ville

P 2200-A P 2209-A 10/14

manque de moyens pour mener correctement des médiations. Il évoque encore la place de la Synagogue en mentionnant que le nouvel aménagement qui y a été développé est de qualité, un exemple qui met en lumière la différence qualitative entre cet aménagement et ceux existant dans le quartier des Eaux-Vives.

Un député PLR demande ce qui pourrait être envisagé pour améliorer l'aménagement de ce quartier tout en préservant les places de parc, et comment intégrer le besoin de véhicules des habitants.

M. Lecoq répond que l'association a proposé de nombreuses solutions, et il remarque que celles-ci ont toutes été repoussées, comme l'utilisation des parkings voisins du quartier qui sont largement vides. Il ajoute que l'association a aussi proposé d'améliorer la signalétique pour guider les automobilistes vers les parkings, une idée qui n'a pas été retenue. Il répète, cela étant, que la rue Montchoisy possède de nombreux espaces à l'abandon avec des doubles trottoirs qui sont toujours vides et qui ne servent qu'aux déchets ou aux promeneurs de chiens.

Il pense que l'espace public est là pour créer la diversité, pour permettre aux enfants de se déplacer en sécurité et pour créer du lien social, et pas uniquement pour le chiffre d'affaires des commerçants. Il ajoute que l'idée n'est pas de supprimer les voitures, mais d'améliorer les rues les plus dynamiques. Il rappelle que ce quartier n'a pas changé depuis 50 ans et il estime qu'il est nécessaire de faire évoluer la situation pour le bénéfice de chacun.

Une députée Verte demande avec qui il serait nécessaire de parler.

M. Lecoq répond qu'il existe une seconde association ainsi que les acteurs de la coordination de quartier. Il ajoute que les habitants pourraient être également consultés.

Un député PLR pense que c'est un parking qui manque cruellement à ce quartier et qui permettrait de libérer de l'espace en extérieur. Il demande ce qu'en pensent les pétitionnaires.

M. Lecoq rappelle que les places de parking sur les quais et sur la route de Frontenex ont été supprimées au détriment de l'intérieur du quartier. Il ajoute que l'association serait certainement opposée à l'idée d'un nouveau parking.

M<sup>me</sup> Sonoz répète qu'il existe des parkings qui sont sous-occupés et qu'il est impossible de localiser faute de signalétique.

Un député PLR déclare être favorable à ces tests, à condition qu'un échange existe avec les commerçants. Et il se demande comment rendre à ces derniers leur confiance.

M. Lecoq déclare que la Ville n'a sans doute pas bien effectué son travail en 2022, mais il mentionne qu'elle est restée ouverte, et il pense qu'il faut tirer les leçons de l'expérimentation qui avait été réalisée. Il évoque les débats qui ont été menés il y a quelques semaines à propos des zones 30 km/h dans ce quartier, au sein du Conseil municipal, débats qui n'étaient guère constructifs. Il pense qu'il serait nécessaire de reprendre les résultats des tests, de consulter les uns et les autres et de réfléchir à ces questions.

Un député socialiste demande comment quantifier le trafic de transit et quelles seraient les mesures envisageables.

M. Lecoq répond que de nombreuses études de trafic ont été réalisées dans le canton et il pense qu'il est possible de solliciter l'un des bureaux de la place qui sont des experts dans ce domaine, comme Citec ou Modus. Il ajoute qu'il serait aussi possible de gérer les chicanes sur la rue de Montchoisy. Il signale que la Ville de Genève a doublé les patrouilleuses scolaires dans cette rue depuis peu de temps, démonstration qu'il y a un vrai problème.

# Audition de MM. Gérard Widmer, directeur régional, OCT, et Steve Hirschi, chef de service de l'entretien du patrimoine des routes cantonales, OCGC

M. Widmer rappelle que la Ville de Genève avait approché M. Dal Busco dans le but de réaliser un test de mesures tactiques, soit à la rue Sillem, et un tronçon de la rue de Montchoisy. Il précise que l'aménagement temporaire développé à la rue Sillem, impliquant une fermeture de cette dernière uniquement sur un côté, était accompagné de potelets, et qu'il s'agissait d'une zone piétonne pour la seconde. Il ajoute que des arrêtés temporaires ont été pris à ce moment par lui-même puisque la rue de Montchoisy est une rue structurante du quartier, nécessitant une décision cantonale. Il ajoute que cette période d'essai s'est poursuivie du 4 juillet au 28 août 2022. Il précise que les potelets à la rue Sillem étaient suffisamment rapprochés pour empêcher les motos de passer. Il observe, cela étant, que les habitants du secteur auraient dû s'approprier la zone piétonne sur la rue de Montchoisy.

Il signale ensuite que la Ville de Genève a ensuite approché une seconde fois le canton pour prolonger la période temporaire et pérenniser ces mesures, mais il remarque que, compte tenu des critiques que l'OCT a reçues, et de l'absence de rencontres avec les riverains, l'étude n'a pas débuté. Il ajoute que la Ville a alors organisé des séances de concertation en novembre 2022 avec les différentes associations, suscitant des discussions très vives entre les différents participants. Il déclare que pour le moment, au vu de ces divergences, la Ville n'a pas encore entamé d'étude pour le réaménagement de

P 2200-A P 2209-A 12/14

la rue de Montchoisy. Il précise ne plus avoir de nouvelles de ce dossier depuis novembre 2022.

Concernant la rue Sillem, il explique que le département a été d'accord que la Ville lance une enquête publique pour pérenniser la mesure, entraînant un arrêté en octobre 2022 et un recours déposé par une association. Il ajoute que le jugement a donné raison à la Ville de Genève qui doit prévoir le réaménagement de cette portion de rue puisque l'arrêté est maintenant en force.

S'agissant des demandes des pétitions, il remarque que la première s'inquiète des juxtapositions des chantiers qui sont annoncés dans ce secteur et demande le maintien de places de stationnement. Il ajoute que la seconde pétition demande une évaluation du trafic de transit, ainsi que des mesures pour diminuer ce dernier et la mise en place d'un processus participatif. Il estime que cette seconde pétition relève de la Ville de Genève qui pourrait évaluer les mesures envisageables, raison pour laquelle il se focalisera sur la première pétition.

Il rappelle alors qu'une plateforme chantier-mobilité existe sur laquelle les maîtres d'ouvrage annoncent les projets. Il observe que ce quartier connaît en effet une suite de chantiers importants inhérents aux SIG, à la Ville de Genève et au canton. Il indique, cela étant, que la planification est indicative pour le moment, puisque cette planification est évolutive. Il précise ensuite que : le chantier sur la rue des Eaux-Vives doit durer trois mois avec une fin estimée en décembre 2024 ; le chantier sur XXXI-Décembre devrait se terminer en juillet 2024 ; celui sur Maunoir, en octobre 2024 ; les travaux sur les deux tronçons de l'axe Frontenex devraient se dérouler d'avril 2025 à mars 2027 ; les travaux à Montchoisy se feront en avril et mai 2025. Il précise que le chantier sur Maunoir devrait durer une semaine.

Il rappelle qu'il est toujours accordé une grande attention aux places de livraison et aux places de stationnement, mais il déclare qu'il est parfois impossible de trouver de solution pour pallier la disparition temporaire de ces places. Il remarque que les accès aux parkings sont en outre garantis. Il explique que, lorsque le chantier sur Frontenex commencera, des déviations de bus seront nécessaires, en l'occurrence sur la rue de Montchoisy, raison pour laquelle les travaux sur cette rue doivent être terminés.

### Questions des députés

Un député PLR demande si ce n'est pas l'absence d'un grand parking dans ce quartier et le problème des places de stationnement qui sont à la source de ces pétitions.

M. Widmer déclare qu'un grand parking public manque en effet dans le quartier des Eaux-Vives. Il rappelle, cela étant, que 700 places doivent se créer à la gare des Eaux-Vives. Il ajoute que le canton travaille de concert avec la Ville de Genève pour ouvrir le parking des Vollandes afin de rendre publics un ou deux niveaux ce dernier. Il précise qu'une démarche similaire avait été menée avec les HUG pour la requalification d'un parking privé, soit le parking Opéra. Il déclare, cela étant, que tout dépend de la vétusté du parking, puisque les normes de sécurité et incendie ne sont pas les mêmes pour les parkings privés et pour les parkings publics.

Un député socialiste demande si une étude ne devrait pas être lancée quant au trafic de transit.

M. Widmer estime qu'il serait intéressant de réaliser une étude sur le trafic de transit, mais il doute qu'il soit possible de distinguer les véhicules passant sur la rue de Montchoisy de ceux empruntant la rue des Eaux-Vives. Il ajoute que recourir à des enquêteurs serait envisageable.

#### Discussion

Un député socialiste estime que ces deux pétitions sont proches et demandent des mesures raisonnables. Il pense que ces deux pétitions peuvent être renvoyées au Conseil d'Etat et que c'est dans l'application des mesures qu'il faudra être fin. Il estime que la proposition de l'OCT d'utiliser des parkings de la GIM est intéressante et il ne croit pas que les commerçants s'opposeraient à cette suggestion.

Une députée du Centre dit partager cette opinion. Elle constate que la concertation menée par la Ville de Genève n'a pas porté ses fruits. Elle ajoute ne pas avoir entendu que la commission de coordination des travaux ait apporté quoi que ce soit et elle pense qu'il y a des progrès à faire, ce d'autant plus que ce quartier va être éventré. Elle se demande comment les commerçants feront pour s'en sortir si cette coordination est mal faite.

Un député PLR mentionne que son groupe soutiendra ces deux pétitions qui font sens. Il pense qu'il faut du dialogue entre les différentes parties. Cela étant, il estime qu'un parking souterrain serait nécessaire, tant pour les habitants que pour les commerçants dont l'activité est fondamentale pour leur survie économique. Il estime que l'Etat doit être vigilant à cet égard.

Une députée Verte déclare que son groupe s'associe à ces arguments en remarquant qu'un terrain d'entente semble possible entre les habitants et les commerçants.

Un député LJS déclare que ces pétitions démontrent que ces travaux sont mal organisés et que les autorités n'effectuent pas leur travail. Il estime qu'il convient donc de renvoyer ces pétitions au Conseil d'Etat.

Un député MCG déclare que son groupe acceptera également ces pétitions qui vont dans le bon sens.

Un député UDC rappelle à que le commerce de détail va très mal à Genève, et il pense que supprimer les places de stationnement entraînera la mort de ces commerces. Il estime qu'un parking comme le parking des Vollandes représenterait une bonne solution.

#### Votes

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2200 :

Oui: 15 (3 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non: –
Abstentions: –

Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2200 est accepté à l'unanimité.

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2209 :

Oui: 14 (3 S, 2 Ve, 3 PLR, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non: – Abstentions: –

Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2209 est accepté à l'unanimité.

Le président passe au vote du fait de lier les deux pétitions :

Oui: 14 (3 S, 2 Ve, 3 PLR, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non: – Abstentions: –

La P 2200 et la P 2209 sont liées.

Catégorie de traitement préavisée : Extraits